

PROCÈS VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : Mardi 06 février 2024 à 20h 00 salle de conseil

à La

Présents : Mmes. Delaune, Guillo, Vannier Mrs. Biardeau, Jouot, Louveau, Lepetit, Montière, Renaud, Touzet.

Absents : Mmes Brault, Vannier (excusées), Mme Delaune (excusée, pouvoir donné à Mme Guillo), M. Montière (excusé, pouvoir donné à Mr Leroy-Battu)

Secrétaire : Mr Leroy-Battu

Assistaient à la réunion : Mrs Avenel, Désiré, Léon, Oizon

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la réunion de décembre 2023 et de janvier 2024
- Redevance France Télécom 2024
- Projet « réhabilitation, mise aux normes et agrandissement du bâtiment de l'ancienne poste »
- Délibération Mission SPS, contrôle technique, étude de sol
- Sortie de vacance – délibération de la participation communale
- Biens sans maître : autorisation au maire de régler les frais d'hypothèques
- Questions diverses

Les comptes rendus des réunions de décembre et janvier sont approuvés.

1. Redevance d'occupation de domaine public – redevance Télécom

Le patrimoine ouvrant droit à redevance est de :

- 34. 248 km d'artères aériennes
- 3.837 km d'artères en sous-sol
- 1 armoire au sol d'un m²

La redevance de France Télécom est de $64.36 \text{ €} \times 34.248 \text{ km} = 2\,204.20 \text{ €}$

$48.27 \text{ €} \times 3.837 \text{ km} = 185.21 \text{ €}$

$1 \text{ armoire au sol} \times 32.18 \text{ €} = 32.18 \text{ €}$

La redevance 2024 de France Télécom s'élève donc à 2 421.59 euros. Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la redevance arrondie à 2 422 euros.

2. Réhabilitation, agrandissement et mise aux normes de l'ancienne Poste – Choix des entreprises (missions SPS et CT)

Le maire fait part que, dans le cadre des travaux de rénovation, de mise aux normes et extension du bâtiment situé 15 rue Roland Meignein, il convient de mandater des bureaux d'études pour la réalisation d'une étude de sol, mission SPS (sécurité et de protection de la santé) et contrôle technique.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 17 janvier pour examiner les devis reçus. La commission, après analyse, a retenu les offres suivantes :

- Mission étude de sol bureau d'étude EGSOL pour 2 600 € HT
- Mission SPS bureau étude APAVE pour 3 380 € HT
- Mission Contrôle technique bureau d'étude APAVE pour 6 162.50 € HT

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité valide le travail de la commission d'appel d'offres et retient les bureaux d'études :

EGOSOL pour l'étude de sol (2 600 €)

APAVE pour la mission SPS (2 600 €) et pour la mission contrôle technique (6 162,50 €).

Le conseil municipal autorise le maire à signer les contrats.

En ce qui concerne les diagnostics plomb et amiante, l'audit sera réalisé par la SOCOTEC pour un montant de 760 euros.

3. Sortie de vacance de logements – délibération de la participation communale

La commune de Prissac, sous réserve de la validation par le comité syndical du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Brenne, du plan d'action global permettant de lancer le dispositif d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, souhaite que le traitement de la vacance dans son centre bourg puisse être inclus dans le plan d'actions.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- valide la démarche proposée d'accompagnement de biens vacants par la réalisation de fiches accession, sur des biens qu'elle devra préalablement cibler avec l'animateur du futur dispositif,
- valide également le fait de pouvoir accompagner jusqu'à deux projets, et donc de budgéter 15 000 € sur 5 ans par projet (soit 30 000 € sur 5 ans pour les deux projets) pour pouvoir accompagner des projets lourds d'acquisition + travaux pour des propriétaires éligibles aux aides de l'ANAH avec la nécessité de pouvoir utiliser une partie de ces fonds dès 2024.

La commune se réserve le droit de demander le remboursement par le Parc de la Brenne ou Soliha des sommes versées en cas de non aboutissement du projet. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, donne mandat au maire pour co-signer la convention qui sera établie avec l'ANAH et le PNR, pour cet objet précis, avec un engagement d'actions sur 5 ans.

4. Biens sans maître : autorisation au maire de régler les frais d'hypothèques

Le maire rappelle que la commune de Prissac a engagé une procédure de reprise des biens sans maîtres, avec l'accompagnement de la SAFER (délibération N°65-2023-0711-9).

Il s'agit maintenant de demander aux services fiscaux un état de situation d'imposition permettant de vérifier la condition de non-acquittement depuis plus de trois ans de la taxe foncière des parcelles repérées.

Le coût de ces demandes hypothécaires s'élève à 12,00 euros par parcelle, soit un montant total à régler par la commune de Prissac de 1 092 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Maire à mandater ce paiement sur le budget principal 2024.

5. Questions diverses

Hangar au terrain des ULM (suite aux dégâts de la tempête)

La reconstruction de ce bâtiment pose souci : le terrain est situé en zone naturelle (N). Deux options s'offrent à la commune :

- attendre la version définitive du PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) en classant les parcelles en zone d'activité (option qui s'appliquerait également au terrain de motocross),
- réaliser une révision simplifiée de la carte communale en cours.

En terme financier, la reconstruction pourrait s'élever aux environs de 50 000 euros. Si la commune en assume la charge, le maintien de la mise à disposition gratuite pourrait être discuté.

Réfection du mur du cimetière

L'entreprise Cotinat a terminé la réfection du mur du cimetière ; reste à enduire ledit mur.

Toutefois, le maire estime que l'enduit n'est pas nécessaire et que le mur pourrait rester ainsi. Il propose aux élus, notamment à la commission travaux, d'aller sur place pour décider si la commune maintient l'enduit ou non.

Chemin de Beugodin

Ce dossier n'est toujours pas classé. Le maire doit retourner voir le propriétaire pour lui demander la remise à l'état initial de ce chemin, libre à toute circulation.

Comptabilité communale

Les comptes administratifs (budget principal et assainissement) sont en cours de rédaction et l'esquisse des budgets 2024 se profile, bien qu'à ce jour, aucune notification des dotations ne soit encore parvenue en mairie.

Le maire propose de voter en conseil municipal les comptes de gestion (service de gestion comptable du Blanc) et les comptes administratifs le 21 ou le 22 mars.

Puis il prévoit de réunir la commission finances la semaine suivante afin d'élaborer les esquisses des budgets communaux. Ces derniers seraient alors votés le 11 ou le 12 avril prochain.

Logements à vendre

Certains biens vacants du bourg pourraient être bientôt mis en vente. Il s'agit de la « maison Laboute », rue de la Manzatte, et de la « maison Plaze », rue Roland Meignein. Le moment venu, la commune s'interrogera sur l'opportunité à se déclarer acquéreur.

Don de pierres taillées par le propriétaire du Château de la Garde

Le propriétaire du Château de la Garde envisage de céder à la commune des pierres taillées datant du Paléolithique. Elles seront expertisées afin de savoir comment les exposer et les mettre en valeur. Les modalités de cet éventuel don restent à déterminer.

Tour de Table

M. Lepetit signale qu'un lampadaire d'éclairage public ne fonctionne plus à La Plaine.

Il signale par ailleurs qu'une grange est très endommagée suite au phénomène de retrait-gonflement des argiles. Les personnes dont les biens ont subi des dégradations sont invitées à envoyer un courrier à la mairie, pour appuyer la demande de reconnaissance de catastrophe naturelle par la Préfecture. Cette information sera diffusée par les canaux habituels : site internet, panneaux d'affichage et mairie, insertion dans la presse locale.

M. Leroy Battu annonce que la Région a validé un arrêt de car (collège) à La Tuilerie de la Garenne ; il espère qu'un autre point d'arrêt sera créé au Roc pour la rentrée de septembre 2024.

La CdC MOVA ayant pris la compétence mobilité sera probablement sollicitée pour participer financièrement au surcoût induit par ces nouveaux points de montée.

M. Leroy Battu expose que le mobil home installé au stade de foot est vraiment très usagé et que le projet de clubhouse que le club de foot FC SSRP avait envisagé ne se réalisera pas. Le club souhaite un bâtiment « en dur ». Plusieurs pistes sont proposées : construction de 50 à 60 m² ? installation de cabanes de chantier aménagées ? conteneurs ? Quel que soit l'aménagement, le maire souligne qu'il faudra y associer un financement (subventions de l'État, du Département, autres...).

Le maire annonce que qu'il n'y aura pas de suppression de poste pour le RPI Lignac-Prissac, rentrée 2024.

M. Renaud annonce que le réseau électrique va être enterré au Chatelier (Les Justrades).

Il a constaté de nombreux nids de poules sur la voirie, et notamment certains aux Prots du Chatelier qui nécessitent une intervention au plus vite, car très dangereux pour les véhicules.

Mme Guillois signale qu'il y a également des nids de poules dans la rue des Gerbauds.

M. Louveau rapporte qu'une habitante de la rue Robert Nogrette n'a plus la même facilité d'accès à sa maison depuis les travaux de voirie qui ont été réalisés dans cette rue (route rabaissée et une marche supprimée pour accéder à son entrée). Le maire ira voir sur place pour trouver la meilleure solution possible.

M. Jouot a participé au dernier conseil communautaire et rapporte que :

- la CdC n'a pas statué sur le devenir de la « Maison Margot ».
- le bâtiment du Prieuré n'est pas facile à mettre en valeur et il n'existe à ce jour aucun projet concernant ce bien. Mr Jouot rappelle que bien appartient à la commune de St Benoit du Sault.
- la CdC envisage des réajustements de loyers pour la zone artisanale de St Benoit du Sault

Levée de séance 22h15